

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 23 Juillet 2020</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_120_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 120/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le vingt-trois juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 17 Juillet 2020</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Suppléant :</b> Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p><b>Absents :</b> Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>	

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Désignation de délégués au sein du SMECRU.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment l'article 4-5,  
Vu la délibération n°CC 54/2017 du 13 février 2017 portant adhésion au Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse (SMECRU),  
Vu la délibération n°CC 69/2020 du 12 mai 2020 portant modification des statuts du SMECRU,  
Vu les statuts du SMECRU.

Considérant que, conformément à la règle de répartition des sièges prévus à l'article 8-1 des statuts du SMECRU, la Communauté de Communes Usse et Rhône bénéficie de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants au Comité syndical.

Le Vice-président indique que, du fait du renouvellement des instances intercommunales, il convient de procéder à la désignation de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants au Comité syndical du SMECRU.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200070852-20200723-CC\_120\_2020-DE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** les délégués titulaires suivants : André BOUCHET, Georges CANICATTI, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Jean-Yves MÂCHARD.

**DÉSIGNE** les délégués suppléants suivants : Hervé BOUËDEC, Carole ETTORI, Annie PLESSIS, Rémi PONCET, François SÈVE.

**NOTIFIE** cette délibération au Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse (SMECRU).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*